



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarantième réunion

Dakar (hybride), 11-13 mai 2022
Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

Questions statutaires

Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique couvrant la période allant d'avril 2021 à mars 2022

I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons (Agenda 2063), de l'Union africaine, constituent le cadre général des activités que mène la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de traduire les idées en actes au service d'une Afrique autonome et transformée. La pandémie de coronavirus (COVID-19) entrave sérieusement la réalisation de ces deux programmes et a même freiné certains des modestes progrès obtenus. La CEA s'est essentiellement attachée à mieux construire l'avenir après la pandémie en se fondant sur une reprise économique solide et une croissance partagée qui profite aux jeunes, aux femmes et à d'autres groupes marginalisés de la société, ainsi que sur des filets de sécurité sociale pour le plus grand nombre. Elle a axé son travail, entre autres, sur les moyens de garantir la liquidité financière afin d'alimenter la relance ; l'acquisition, la distribution et la fabrication de vaccins anti-COVID-19 ; la numérisation et l'adaptation technologique, notamment le recours à l'intelligence artificielle pour soutenir le commerce et les petites entreprises. La Commission s'est aussi attachée à parfaire le fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine s'agissant de la création de marchés régionaux élargis et de l'augmentation des investissements ; à renforcer les capacités en matière de données et de statistiques en Afrique, notamment pour le recensement électronique ; à relever les défis des changements climatiques ; à améliorer la collaboration au sein du système des Nations Unies et l'exécution conjointe d'activités régionales par le biais de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique ; et à soutenir les interventions au niveau des pays grâce au système redynamisé des coordonnateurs résidents. L'objectif de la CEA est de tenir la promesse de construire un continent en paix, prospère, développé et transformé, où le niveau de vie des populations est amélioré.

2. Au cours de la période considérée, et malgré les difficultés et les limites imposées par la pandémie de COVID-19, la CEA a poursuivi l'exécution de son programme de travail autour de ses fonctions de mobilisation, de centre de réflexion et d'appui opérationnel, parallèlement à ses orientations stratégiques

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 3 mai 2022.

** E/ECA/COE/40/1.



sur le renforcement des connaissances, la formulation d'options de politiques et de modes de financement innovants, le soutien au règlement des problèmes régionaux et transfrontaliers et la défense de la position de l'Afrique au niveau mondial.

3. Le présent rapport comporte trois chapitres. Après le chapitre introductif, le chapitre II présente les principales réalisations de la CEA qui ont fait progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur les cinq domaines suivants : a) soutenir une reprise résiliente après la pandémie ; b) appuyer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ; c) renforcer la formulation et la mise en œuvre des politiques par l'utilisation de modèles macroéconomiques ; d) promouvoir la révolution numérique et des données en Afrique ; e) mieux construire l'avenir en vue du développement durable, en mettant l'accent sur la relance verte, la prise en compte des changements climatiques et l'économie bleue. En outre, le rapport inclut une analyse des modalités opérationnelles améliorées mises en place pour une mise en œuvre plus durable et efficace du programme de travail. Le chapitre III présente les conclusions et décrit quelques tendances clefs concernant le prochain cycle.

4. La CEA a fourni des services consultatifs techniques et relatifs aux politiques aux niveaux national, sous-régional et régional afin de promouvoir le développement des capacités en Afrique. Elle a mis en place et maintenu des plateformes de concertation et de recherche de consensus sur des questions prioritaires liées à la pandémie de COVID-19 et sur le renforcement des capacités des fonctionnaires africains en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques. D'autres informations et actions ciblées concernant les efforts déployés par la CEA pour répondre aux défis et aux besoins des États membres à la suite de la pandémie de COVID-19 sont décrites dans le rapport sur la suite donnée par la Commission économique pour l'Afrique aux résolutions de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (E/ECA/COE/40/8). Le large éventail d'activités, notamment les documents et les études sur le sujet, illustre le haut niveau de réactivité et la rapidité de la réponse de la CEA en situation d'urgence. De plus, les témoignages de gratitude et les remerciements exprimés par les bénéficiaires consolident le positionnement de la CEA au premier plan, pour ce qui est d'influencer positivement la prise de décision sur le continent, ainsi que son rôle de partenaire stratégique clef de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement (BAD).

II. Principaux résultats obtenus

A. Soutenir une reprise résiliente après la pandémie

5. Après la mise à disposition des vaccins, et compte tenu de son rôle essentiel dans le démarrage de la reprise, la CEA, en tant que membre de l'African Vaccine Acquisition Trust, a mené des efforts de sensibilisation à l'échelle du continent et a assuré la direction technique de la négociation et de l'acquisition de 35 % des vaccins dont l'Afrique avait besoin, soit l'équivalent d'environ 470 millions de doses, pour garantir la disponibilité des vaccins en vue d'atteindre l'immunité de groupe sur le continent. Les efforts des États membres ont été soutenus grâce au partenariat novateur noué avec la Banque mondiale afin que les pays aient accès aux vaccins nécessaires et puissent les financer.

6. En ce qui concerne le financement de la relance du continent, le plaidoyer de la Commission pour des liquidités supplémentaires en faveur des pays a abouti à l'extension de l'Initiative de suspension du service de la dette et à la libération historique de droits de tirage spéciaux qui, cumulativement,

ont fourni aux pays africains près de 40 milliards de dollars de liquidités supplémentaires.

7. Suite à l'aggravation de l'endettement, la CEA a collaboré avec les États membres pour lancer en 2021 la Facilité de liquidité et de viabilité, dans le but d'économiser aux gouvernements africains 11 milliards de dollars de coûts d'emprunt au cours des cinq prochaines années, tout en favorisant des investissements plus écologiques et le développement durable¹.

8. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'impact du dérèglement de l'offre mondiale de produits pharmaceutiques, de la faible attention portée par les politiques à la gestion de l'offre dans les pays, de la gestion inadéquate de la chaîne du froid et des mauvaises procédures d'achat sur la marge de manœuvre budgétaire du continent pour parvenir à des dépenses de santé équitables. Face à cette situation, la CEA a intensifié ses activités et lancé l'initiative pharmaceutique de la Zone de libre-échange continentale africaine, dont les principes ont sous-tendu la création de la Plateforme africaine de fournitures médicales, dans 10 pays pilotes (Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles et Soudan).

B. Appuyer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que le développement du secteur privé et des infrastructures, et les financements innovants pour une Afrique prospère.

9. La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, associée à des financements innovants et au développement du secteur privé et des infrastructures, devrait contribuer à l'accélération de la reprise socio-économique après la pandémie ; à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique par l'identification de nouvelles perspectives et la conception de cadres et de mécanismes opérationnels pour les traduire en création d'emplois ; et à l'augmentation des investissements et au renforcement de l'industrialisation, conduisant finalement à la consolidation de la coopération et de l'intégration régionales.

10. Malgré les restrictions liées au COVID-19, la CEA a poursuivi ses efforts pour accélérer la ratification par les pays africains de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Au total, 42 États membres ont désormais ratifié l'Accord, la République-Unie de Tanzanie étant le dernier pays à l'avoir fait, le 9 septembre 2021, suite aux activités soutenues de sensibilisation et de plaidoyer entreprises depuis 2019.

11. La Commission a activement aidé les États membres à élaborer leurs stratégies nationales relatives à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et des progrès ont été réalisés dans la diversification des capacités productives et des modèles de production, contribuant ainsi à une industrialisation accélérée. En 2021, sept pays (le Burkina Faso, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Malawi, la Namibie et le Niger) ont formulé des stratégies nationales pour la mise en œuvre de la Zone avec l'appui technique de la CEA. Deux de ces stratégies nationales ont été validées. En outre, cinq pays ont mis au point l'indice-pays des affaires de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de suivre l'impact de celle-ci sur le secteur privé.

12. Compte tenu des effets produits par la pandémie de COVID-19 sur l'économie, il est devenu crucial de mettre au point des chaînes de valeur régionales intra-africaines et de libérer le potentiel commercial du continent.

¹ De plus amples informations sont disponibles sur le site www.uneca.org/sites/default/files/ACPC/UNECAatCOP26/LSF%20Concept%20Note.pdf.

C'est pourquoi la CEA a apporté un soutien sans faille aux États membres pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et programmes liés aux chaînes de valeur régionales et aux questions relatives à la deuxième phase de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui porte sur l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle.

13. La Commission a enregistré des réalisations importantes dans le secteur des infrastructures en 2021. Ces réalisations sont liées aux travaux qu'elle a menés sur le lien entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les transports et la libéralisation du transport aérien en Afrique. En ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA a étudié les conséquences qu'elle aura sur la demande d'infrastructures et de services de transport. La méthode utilisée a consisté à quantifier les possibilités d'investissement que la Zone offre dans le secteur des transports sur le continent, dont plus de 400 milliards de dollars pour l'acquisition du matériel de transport (camions, wagons, navires long-courrier et avions). Les conclusions de l'étude ont servi de base au cinquième Forum des entreprises africaines, qui s'est tenu le 7 février 2022 sur le thème « Investir dans les infrastructures de transport multimodal afin d'optimiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine : focus sur le transport aérien et le tourisme ». À cette occasion, les chefs d'État du Botswana et de la Sierra Leone ont tiré parti des résultats de l'étude pour présenter les possibilités d'investissement dans leur pays.

14. En ce qui concerne le transport aérien, la CEA a élaboré des indicateurs clefs de performance pour évaluer la mise en œuvre par les États membres de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien et le Marché unique du transport aérien africain. Ces indicateurs ont servi à élaborer un tableau de bord de suivi des performances. La CEA a remis les indicateurs clefs de performance et le tableau de bord à la Commission africaine de l'aviation civile, qui est l'agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro et du Marché unique du transport aérien africain. Actuellement, la CEA apporte son soutien à la Commission africaine de l'aviation civile pour évaluer les lacunes dans la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro et du Marché unique du transport aérien africain dans certains pays (Cabo Verde et Cameroun, par exemple) en utilisant les indicateurs clefs de performance et le tableau de bord.

15. En partenariat avec la Chambre de commerce internationale, la CEA a lancé le Centre de l'entrepreneuriat en Afrique le 16 septembre 2021. Les premiers pôles ont été annoncés au Ghana, au Kenya, au Maroc et au Nigeria pour inspirer l'innovation et améliorer l'environnement commercial des petites et moyennes entreprises. En outre, la CEA a organisé le Forum des entreprises de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu à Lagos (Nigeria) du 21 au 23 septembre 2021. Le Forum a permis l'échange de possibilités de développement commercial entre les femmes et les jeunes, en particulier, et l'identification de champions des affaires qui seront chargés de promouvoir les intérêts de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en Afrique de l'Ouest.

C. Renforcer la formulation et la mise en œuvre des politiques grâce à l'amélioration des modèles macroéconomiques, des finances publiques et des mécanismes de gouvernance.

16. En réponse à l'aggravation de la pauvreté et de la vulnérabilité causée par la pandémie de COVID-19, la CEA a réorienté son travail pour générer de nouvelles données sur les couches de la population économiquement vulnérables et a fourni un soutien aux pays africains pour améliorer leur redressement économique et leur résilience. C'est dans ce contexte qu'a été établi le Rapport économique sur l'Afrique 2021 sous le thème « Relever les

défis de la pauvreté et de la vulnérabilité en Afrique à l'heure du COVID-19 ». L'une des principales conclusions du rapport est que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle essentiel de la gestion des risques dans la réduction de la pauvreté en Afrique. Bien qu'elle ait bouleversé la vie des gens, la pandémie n'est qu'un des nombreux risques qui pèsent sur les ménages pauvres. Le Rapport contient des recommandations visant à encourager les décideurs politiques non seulement à réduire la pauvreté immédiate (ex post), mais aussi à réduire la vulnérabilité à la pauvreté (ex ante); et à ne pas seulement étendre l'aide sociale, mais à créer des actifs et investir dans le renforcement des infrastructures sociales afin de promouvoir la croissance et la relance économique sur le continent.

17. En 2021, la Conférence économique africaine s'est tenue à Sal (Cabo Verde), du 2 au 4 décembre, sur le thème « Financer le développement de l'Afrique dans l'après-COVID-19 ». Elle a été organisée conjointement par la CEA, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Elle a été le cadre de discussions et débats intenses et d'idées utiles, regroupant plus de 200 participants représentant des gouvernements, des universités, la société civile et le secteur privé africains et du reste du monde, qui ont partagé leurs expériences et leurs idées novatrices sur les questions économiques et politiques relatives aux politiques, stratégies et pratiques spécifiques de financement du développement pour une transformation réussie du développement en Afrique. Les chercheurs présents à la Conférence ont exposé leurs dernières conclusions sur ce thème et ont défini trois domaines d'attention essentiels : le capital humain, les institutions et les infrastructures. Les participants ont proposé des options de politiques de grande envergure pour répondre aux besoins de financement du développement du continent, notamment la nécessité d'évaluer les règles de la finance internationale et la nécessité de réformer le système financier du continent pour mieux soutenir le développement de ce dernier. En outre, ils ont proposé de réévaluer les tendances macroéconomiques structurelles des économies africaines afin de mieux refléter l'impact que le COVID-19 a eu sur le continent.

18. La boîte à outils intégrés de planification et d'établissement de rapports a été élaborée en réponse à la demande adressée, lors de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2016, à la CEA et à la Commission de l'Union africaine (CUA) de créer des outils et un cadre intégré de suivi et d'évaluation pour aligner le Programme 2030 sur l'Agenda 2063 afin de faciliter l'adaptation et l'établissement de rapports. Depuis sa création, la boîte à outils a été améliorée et testée. En 2021, quatre pays sont passés du déploiement à l'adoption de la boîte à outils, en l'intégrant dans leurs plans de développement nationaux. Un module de financement a été ajouté aux quatre modules initiaux (programme, plan national de développement, point de vue continental et établissement de rapports) de la boîte à outils intégrés de planification et d'établissement de rapports, et des efforts sont en cours pour inclure une approche intégrée de la macro-modélisation, de la planification et du financement afin de maximiser l'impact et d'optimiser l'utilisation des ressources et l'état d'avancement du modèle de la boîte à outils dans les États membres, ainsi que la collaboration interservices sur les pays qui entreprennent la macro-modélisation.

19. Le faible niveau de taxation et le défi des flux financiers illicites continuent de définir l'accès au financement du développement en Afrique. En conséquence, la CEA a mis au point un cadre pour aider les pays à renforcer leur politique fiscale et à lancer un projet pilote pour suivre et mesurer les flux financiers illicites. Pour aider les pays du projet pilote à estimer les flux financiers illicites, la CEA, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont organisé un atelier de formation interrégional sur la mesure

statistique des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux. L'atelier avait pour objectif de donner une formation approfondie sur six méthodologies statistiques proposées dans les directives méthodologiques qu'affine actuellement la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de partager des études de cas et des expériences, et de discuter des défis rencontrés dans l'examen des données et l'utilisation des méthodes identifiées.

D. Promouvoir la révolution numérique et des données en Afrique

20. Au cours des quatre dernières décennies, les recensements de la population et de l'habitat et autres enquêtes ont été les principales sources de données utilisées pour la formulation de politiques, le suivi, l'évaluation et la prise de décision en Afrique dans le cadre des programmes de développement nationaux et régionaux. Dans ce contexte, et dans le cadre de son mandat de promotion du développement durable du continent, la CEA s'est engagée à aider les États membres à renforcer leurs capacités statistiques et à œuvrer avec les partenaires de développement pour consolider les systèmes statistiques nationaux en améliorant les stratégies nationales relatives au développement des statistiques. Sa dernière contribution a été l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial en Afrique.

21. En 2021, la CEA a apporté une assistance au Ghana et à la Sierra Leone pour réaliser des recensements numériques dans le prolongement de la série de recensements de 2020 en Afrique. Ces deux pays ont pu disposer ainsi de données de qualité et en temps voulu en améliorant le contrôle des erreurs de contenu et de couverture. L'assistance technique fournie a comporté un travail de cartographie numérique pour identifier les structures établies et délimiter les districts de recensement, un travail de conception et de planification du recensement pour migrer les données d'un système papier vers un système numérique, le développement et l'utilisation d'un tableau de bord opérationnel pour le contrôle de la qualité et le développement et l'utilisation d'un système de suivi du recensement. En outre, une formation a été dispensée au personnel du bureau national des statistiques en matière de cartographie numérique et d'utilisation des systèmes et outils de suivi numériques. Le travail de la CEA en matière de recensement numérique a entraîné une augmentation de la demande de soutien dans ce domaine. C'est ainsi que la CEA soutient actuellement des pays tels que le Botswana, le Kenya, Maurice, la Namibie, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie et le Togo.

22. La Commission a joué un rôle majeur dans le développement de la Plateforme de données des Nations Unies pour l'Afrique au service du développement, par le biais de la coalition thématique sur les données et les statistiques ; elle a fait partie des 17 entités régionales du système des Nations Unies regroupées dans le cadre de la Plateforme régionale de collaboration pour l'Afrique qui ont participé à son lancement le 13 septembre 2021. La Plateforme de données des Nations Unies pour l'Afrique répond à la demande croissante de données relatives aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063. Elle sert de référentiel à guichet unique qui recueille des données et des preuves de haute qualité sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable de tous les pays africains.

23. Dans le cadre d'un programme portant sur les statistiques migratoires et la reconnaissance des compétences en Afrique, la CEA a réalisé une étude sur la validation des qualifications des migrants africains au Maroc. Le rapport d'analyse sur les statistiques migratoires qui en résulte, le Maroc étant le pays pilote, est une initiative prise dans le cadre des efforts que déploie la CEA pour accroître dans les pays africains les capacités de conception de politiques et de programmes migratoires fondés sur des données probantes et conformes aux

protocoles et cadres internationaux et africains. Ce projet, qui vise à renforcer les politiques et programmes africains en matière de migration, est mené dans six pays (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe) par la CEA, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale pour les migrations.

24. La Commission a progressé dans le renforcement des capacités des États membres en matière de conception et de mise en œuvre d'initiatives visant à exploiter les technologies de pointe et l'innovation grâce, entre autres, à la finalisation d'un rapport sur la conception et la mise en œuvre de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, à une enquête sur l'entrepreneuriat dans les universités et à la promotion des universités entrepreneuriales en Éthiopie et au Ghana, ainsi qu'à l'élaboration de programmes d'études en chimie et en fabrication pharmaceutiques.

25. Grâce à l'initiative hybride de Camp de codage des filles africaines connectées, menée par la CEA en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Union internationale des télécommunications et les gouvernements des pays d'accueil, des camps de codage ont été organisés à l'intention de filles et de jeunes femmes âgées de 12 à 25 ans, aussi bien physiquement qu'en ligne. L'initiative a désormais touché plus de 15 000 filles dans 52 pays. Les camps de codage fournissent aux filles et aux jeunes femmes les connaissances, les outils et les plateformes dont elles ont besoin pour devenir des femmes entrepreneurs, innovatrices et leaders technologiques, tout en participant à la vie de la communauté. Les jeunes filles sont formées dans les domaines suivants : a) compétences techniques en matière d'animation, de jeux et de développement Web, Turtlestitch, robotique et Internet des objets, mode, pensée de conception, pensée informatique, informatique, cybersécurité et impression 3D ; et b) compétences non techniques en matière de leadership, d'art oratoire, de questions de genre, d'Agenda 2063, d'objectifs de développement durable, de changements climatiques, d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes.

26. Grâce à ses services consultatifs, la CEA a aidé sept pays (Botswana, Cameroun, Éthiopie, Guinée, Rwanda, Sénégal et Zimbabwe) à élaborer leur stratégie nationale de transformation numérique sur la base de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, et à développer l'innovation chez les jeunes dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Des réunions consultatives ont aussi été organisées avec des partenaires pour évaluer, concevoir et déployer un projet pilote d'identification numérique dans plusieurs pays, dont le Botswana et le Togo.

27. La Commission a fourni une assistance technique à plusieurs États membres (Burundi, Cameroun, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Sénégal, Zambie et Zimbabwe) pour mettre en place la Plateforme africaine de communication et d'information pour la santé et l'action économique, qui a pour objectif de renforcer les capacités des gouvernements africains en matière de communication et d'interaction avec leurs citoyens pour atténuer et gérer les impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19.

28. Parmi les autres initiatives clés soutenues par la CEA en 2021, on peut citer Africa Data Leadership, lancée en partenariat avec Smart Africa et Future States comme plateforme d'apprentissage par les pairs et d'engagement pour les parties prenantes de l'économie des données sur l'ensemble du continent. La première phase (février-juin 2021) a porté sur les cinq facteurs clés d'un partage efficace et fiable de données, tandis que la deuxième (juillet-septembre 2021) a concerné les cas d'utilisation de données, débattus à quatre tables

rondes sur la géolocalisation, les paiements numériques, les téléphones mobiles et les données sur la santé.

E. Questions relatives au développement durable

29. La septième session du Forum régional africain pour le développement durable s'est tenue du 1er au 4 mars 2021 à Brazzaville sur le thème « Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ». Le Forum est une plateforme intergouvernementale organisée par la CEA en collaboration avec la CUA, la BAD et le système des Nations Unies pour examiner les progrès accomplis, partager les données d'expérience et les enseignements tirés, et parvenir à un consensus sur des options et des politiques concrètes sous forme de messages clés pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La session s'est déroulée dans le contexte du nouveau défi de développement mondial posé par la pandémie de COVID-19, qui a mis à nu de graves vulnérabilités et inégalités structurelles en Afrique. Elle a donc été l'occasion d'un dialogue et d'une recherche de solutions pour accélérer et amplifier cette mise en œuvre durant la courte période propice que constitue la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Cette session a permis de dégager un consensus important sur les priorités et les options de politiques du continent concernant la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans le contexte du COVID-19.

30. De concert avec le Gouvernement rwandais et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des entités du système des Nations Unies, la CEA a organisé, du 3 au 5 mars 2022 à Kigali, la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable, dans un format hybride ouvert à une participation en personne et en ligne. Le Forum a réuni plus de 1 800 participants, dont des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 54 États membres de la CEA, d'organismes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations internationales, de grands groupes et d'autres parties prenantes. Compte tenu de l'ampleur des besoins financiers post-pandémie dans des domaines tels que les infrastructures et la santé, et étant donné que la pandémie a annulé les gains durement acquis au cours des deux dernières décennies, les gouvernements doivent travailler en partenariat avec le secteur privé et des acteurs internationaux, tels que l'Organisation des Nations Unies et les banques multilatérales, pour relever ces défis urgents. Le Forum s'est achevé par l'adoption de la Déclaration de Kigali sur la manière de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et d'accélérer la réalisation du développement durable en Afrique (ECA/RFSD/2022/11, annexe).

31. La neuvième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique a été organisée par la CEA ; il s'agit d'une étape importante pour le continent africain en vue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Conférence s'est tenue à Santa Maria, sur l'île de Sal (Cabo Verde), du 13 au 17 septembre 2021, sur le thème « Vers une transition juste créatrice d'emplois, de prospérité et de résilience climatique en Afrique : tirer parti de l'économie verte et de l'économie bleue ». Elle a débouché sur une déclaration finale qui résume les positions du continent sur les principales questions en cours de négociation et ses attentes quant à une vingt-sixième session réussie de la Conférence des Parties.

32. Les activités de recherche de la CEA visant à prendre le leadership intellectuel sur la climatologie en Afrique ont conduit à un certain nombre d'initiatives. Sur les thèmes de la climatologie fondamentale, des impacts climatiques et de la politique climatique, quelque 21 travaux de recherche ont

été produits grâce à l'engagement d'un nombre égal de chercheurs postdoctoraux de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, de Madagascar, de la Namibie, de l'Ouganda, du Sénégal, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe. La Commission a également soutenu le Burkina Faso et le Cameroun dans le processus de révision de leurs contributions déterminées au niveau national et d'intégration de la résilience climatique dans leurs plans et programmes de développement nationaux. À l'heure actuelle, quatre initiatives sont en cours pour exploiter les économies verte et bleue, aidant ainsi les pays à mieux construire l'avenir après le COVID-19.

33. La CEA a continué à collaborer avec la Banque africaine de développement au cours des deux dernières années pour produire le Rapport sur l'Indice de genre en Afrique et organiser un événement mondial diffusé virtuellement sur le sujet en décembre 2020. Le webinaire a rassemblé plus de 150 participants, dont des représentants des pouvoirs publics, d'institutions de développement, du secteur privé et de la société civile, pour discuter des moyens permettant d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles en Afrique. Des représentants d'États membres ont demandé l'aide de la CEA et de la BAD pour analyser les écarts détectés entre les sexes, identifier les goulots d'étranglement à l'origine de ces écarts et hiérarchiser les interventions politiques afin de les combler. Pour faciliter la diffusion des conclusions du rapport, la CEA et la BAD ont collaboré avec l'Organisation de coopération et de développement économiques pour organiser des concertations de haut niveau en 2021, qui ont permis de tracer des feuilles de route orientées vers l'action pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

34. Un projet est actuellement mis en œuvre pour aider les pays africains à évaluer le coût de la réalisation de l'objectif de développement durable 5 et pour renforcer les capacités d'intégration des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans la planification et la budgétisation nationales. Les principaux résultats attendus sont les suivants : une analyse de situation des interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes ; des études de cas montrant comment les pays africains ont chiffré les interventions en faveur de l'égalité des sexes ; un examen et une évaluation des méthodologies et approches existantes de calcul du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes ; un cadre conceptuel de chiffrage des interventions en faveur de l'égalité des sexes dans les pays africains ; et une estimation du coût des interventions visant à atteindre l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 dans certains pays africains. En outre, la CEA a contribué à renforcer les connaissances et les capacités de cinq États membres (Burundi, Mozambique, Namibie, Seychelles et Zimbabwe) afin de déterminer les besoins en matière d'évaluation des coûts et de fournir des repères critiques pour le financement de l'égalité des sexes.

F. Mise en œuvre des réformes régionales et collaboration avec les coordonnateurs résidents

35. La CEA continue de collaborer avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre de réformes régionales en Afrique par le biais de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, récemment créée, dont la Secrétaire exécutive de la CEA est la Co-Vice-Présidente. La CEA est membre du secrétariat de la Plateforme, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de coordination du développement. Huit coalitions et groupes de travail thématiques sur la gestion des connaissances, les rapports régionaux et les services de soutien ont été créés et jouent le rôle d'accélérateurs du programme de la Plateforme. La Commission est coorganisatrice de deux coalitions

thématiques et des trois groupes de travail. La première réunion de la Plateforme s'est tenue le 5 février 2021, et la seconde le 28 février 2022. Celle-ci a permis de faire le point sur les progrès accomplis depuis la première réunion, et les participants ont discuté du programme de travail pour 2022 et identifié quatre domaines d'intervention pour 2022, à savoir les données, le cadre macroéconomique et la dette, l'action climatique et la numérisation, et la transformation numérique et l'énergie.

36. La Commission continue de soutenir le système redynamisé des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Elle apporte son soutien par deux canaux. Le premier est celui de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, dans laquelle les coordonnateurs résidents demandent un soutien par le biais du secrétariat conjoint de la Plateforme et la coalition thématique pertinente est déployée pour fournir le soutien nécessaire. Des pays comme l'Érythrée, l'Éthiopie et le Malawi ont demandé et reçu un tel soutien. Le second canal est celui des bureaux sous-régionaux de la CEA qui sont des membres non résidents des équipes de pays des Nations Unies dans leurs régions respectives. Les bureaux sous-régionaux contribuent aux travaux des équipes de pays, notamment en ce qui concerne l'élaboration des bilans communs de pays, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les services consultatifs techniques sur les politiques macroéconomiques et sociales et la planification du développement.

G. Modalités opérationnelles pour une meilleure exécution du programme de travail de la CEA

37. Tout au long de l'année 2021, les opérations de la CEA ont été guidées par des activités de préparation aux situations d'urgence et de continuité des opérations, en raison des élections législatives tenues le 21 juin 2021 en Éthiopie. Parmi les principales initiatives entreprises, on peut citer la publication d'un plan commun approuvé de continuité des opérations de la CEA et de l'Organisation des Nations Unies en Éthiopie et d'un plan de travail approuvé de stratégie commune de services de soutien, notamment pour passer globalement au centre local de partage des services et pour former un comité local de gestion des risques d'entreprise.

38. En ce qui concerne la réponse au COVID-19 et la vaccination, les initiatives clés ont été : la mise en place d'une équipe locale interinstitutions de déploiement de la vaccination et la création de 19 sites de vaccination dans toute l'Éthiopie. En outre, le Centre de soins de santé des Nations Unies a administré des vaccins anti-COVID-19, distribué des rations d'urgence et des masques de protection au personnel, organisé des formations pour les adolescents et mis en place des séances de soutien psychologique pour les cas de stress.

39. Des informations sur la dimension de genre à la CEA sont fournies par quatre documents clés : la politique de genre de la CEA, le plan stratégique qui l'accompagne, les rapports d'examen annuel des performances et un rapport sur l'intégration de la dimension de genre à l'échelle de la Commission. La politique de genre de la CEA pour la période 2021-2026 et le plan stratégique qui l'accompagne pour sa mise en œuvre visent à renforcer la responsabilité de l'ensemble de la direction et du personnel de la CEA pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et définir clairement les rôles et les responsabilités, avec des objectifs et des délais d'exécution. Les rapports d'examen annuel des performances du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes font une synthèse de la manière dont la planification, les initiatives politiques et les dispositions financières ont été alignées sur les cibles de l'objectif 5 pour améliorer les résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des

femmes. Enfin, le rapport sur l'intégration de la dimension de genre à l'échelle de la Commission présente une synthèse des rapports des divisions, des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification sur les travaux liés à cette question, réalisés dans le cadre des sous-programmes, pour aider les États membres.

40. Parmi les autres réalisations clefs relatives aux opérations de la CEA, on peut citer l'application de la norme qui définit les spécifications relatives à un système de gestion environnementale qu'un organisme peut utiliser pour améliorer sa performance environnementale - Organisation internationale de normalisation (ISO) 14001:2015 - et la tenue de conférences en ligne et hybrides conformes à la norme, ainsi que la publication du calendrier actualisé des réunions de la CEA, la modernisation des installations, la fourniture de services informatiques conviviaux et une communication intelligente performante. La Commission a réussi à réaliser des économies de ressources en réduisant l'utilisation du papier (90,5 % des événements ont été organisés sous forme de réunion en ligne et hybride, sans papier) et la consommation d'électricité, d'eau et de produits chimiques. En outre, quelque 24 324 dossiers ont été numérisés et 25 203 dossiers ont été mis en ligne. Il a été signalé que les ressources en information de la Commission ont été protégées et n'ont subi qu'une seule cyberattaque.

41. L'examen des responsabilités et de l'exécution des programmes est essentiellement un mécanisme de responsabilité mis en place par la CEA, dans lequel les sous-programmes sont tenus de rendre compte des activités planifiées, figurant dans leur plan d'activité annuel. Les réunions sont organisées sur une base trimestrielle, et il y en a eu quatre en 2021. Elles servent de forum où les représentants des sous-programmes présentent leurs performances et partagent leurs expériences. Elles facilitent le débat sur l'examen des programmes, en mettant en lumière les possibilités et les défis rencontrés lors de la mise en œuvre des programmes, et permettent de tirer des leçons afin d'améliorer l'exécution des programmes de la Commission. Ces réunions donnent également l'occasion aux participants d'informer l'institution et l'équipe dirigeante des difficultés rencontrées qui peuvent nécessiter un soutien et une intervention, et de recevoir un retour d'information de qualité. Les résultats financiers de chaque sous-programme et la performance des divisions de l'appui aux programmes sont également présentés au cours de ces réunions.

III. Conclusions

42. La Commission a un rôle essentiel à jouer qui consiste à fournir des solutions innovantes, ainsi que des conseils politiques et techniques adaptés à la demande, aux États membres, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales, afin d'accélérer la reprise après la pandémie de COVID-19 et de favoriser l'émergence de sociétés plus prospères et inclusives. Ses interventions, qui englobent la recherche de pointe et un appui intégré en matière de politiques et de capacités, sont axées sur la diversification économique, en mettant un accent particulier sur la conception d'instruments financiers innovants en vue d'une mobilisation accrue de ressources ; l'élaboration de stratégies nationales et sous-régionales ; l'appui à la mise en place opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine ; et la transformation numérique.

43. La pandémie de COVID-19 a eu pour effet de renforcer la vision à long terme de la CEA et son positionnement stratégique en tant que groupe de réflexion, catalyseur et facilitateur de premier plan dans le cadre des négociations internationales intéressant l'Afrique. À l'horizon 2022, les interventions de la CEA continueront d'avoir pour axes : mieux construire l'avenir en exploitant, entre autres atouts, les multiples possibilités offertes par

la révolution numérique ; poursuivre la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, de la relance verte et de l'économie bleue, et, à cette fin, amplifier son rôle de pionnier dans la production et la diffusion de supports de connaissance de qualité ; et prodiguer des conseils politiques et techniques sur mesure et organiser des concertations sur les questions nouvelles en matière de développement durable, en rapport avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

44. La Commission poursuivra également son travail novateur dans les domaines suivants : a) le soutien aux citoyens africains pour leur permettre d'accéder aux vaccins grâce à des achats groupés et améliorés et à la fabrication de vaccins en Afrique ; b) le financement du développement pour aider les pays africains à générer les ressources dont ils ont besoin pour financer leur redressement après la pandémie de COVID-19 ; c) l'identification de solutions durables au problème émergent de la dette qui peut ralentir le processus de développement du continent en raison des ratios élevés du service de la dette des États membres ; d) la formulation de la politique macroéconomique ; e) le soutien à la planification du développement ; f) les changements climatiques, notamment dans le cadre de la préparation de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; et g) le financement de la lutte contre les changements climatiques. Les autres domaines d'activité sont les suivants : a) la promotion du commerce et de l'intégration régionale en Afrique par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine ; b) le renforcement des capacités des pays africains en matière de données et de statistiques ; c) le renforcement des relations de travail entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales ; et d) la promotion de la diversification économique par le développement industriel lié à l'agriculture et la croissance des petites et moyennes entreprises. La Commission compte également intensifier son travail de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique.

45. En ce qui concerne les activités opérationnelles de la CEA, l'intégration d'une perspective de genre dans ses activités renforcera les produits à livrer et les résultats. Elle renforcera également la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, à l'échelle du système, en vue de promouvoir l'intégration des personnes handicapées, ce qui entraînera des mesures d'atténuation pour surmonter d'éventuels défis lors de la mise en œuvre de la stratégie. Celle-ci couvre la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, ainsi que les politiques relatives aux aspects opérationnels, y compris l'aménagement raisonnable des demandes et consultations connexes pour les personnes handicapées.